QUELQUES CONSEILS

- 3 Anticipez vos démarches de soins : consultez la PASS le plus tôt possible
- 3 Dans la mesure du possible, présentez-vous avec les documents administratifs et/ou médicaux que vous possédez (résultats d'examens, ordonnances ...)
- 3 Rendez vous au service des urgences uniquement si votre état de santé nécessite une prise en charge immédiate.









Accès par le bus

Libus - Ligne 1 arrêt : Hopital Robert Boulin Libus - Ligne 2 arrêt Hopital Robert Boulin

Accès pas le train

10 minutes à pied de la gare de Libourne

Accès au sein de l'hôpital

Depuis le hall principal suivre les panneaux **PASS**

Permanences médicales et sociales



05.24.50.73.14

POUR QUI?

La permanence d'accès aux soins s'adresse à toute personne ayant des difficultés (administratives, médicales, financières ...) à intégrer un parcours de soins.

Vous n'avez pas de couverture sociale ou de mutuelle ?

Vous connaissez des difficultés à couvrir les frais liés à vos soins ?

Vous n'avez pas de médecin traitant ?

POUR QUOI?

- Rencontrer une assistante sociale afin de faire le point sur votre situation administrative et sociale, étudier vos droits à l'assurance maladie.
- Bénéficier d'une consultation de médecine générale
- Vous aider à accéder aux soins et aux examens complémentaires
- Vous orienter vers les services et structures qui pourront vous aider selon votre situation

Lorsque vos droits seront ouverts, vous pourrez être suivi par un médecin de ville proche de chez vous.

POUR QUAND?

PERMANENCE SOCIALE 05.24.50.73.14

Lundi: 13h à 17h

Mardi / Jeudi : 9h à 17h

Vendredi: 9h à 16h

PERMANENCE MEDICALE 05.24.50.73.28

Le mardi de 9h à 17h Le vendredi de 14h à 17h

PERMANENCE INFIRMIERE 05.24.50.73.27

Le mardi et le vendredi de 9h à 17h

EN CAS D'HOSPITALISATION

Présence d'une assistante sociale dans chaque service de soins du lundi au vendredi joignable au 05.57.55.34.00